

**OMGA****Organisme Mixte
de Gestion Agréé
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ****NUMÉRO 1 - JANVIER 2023**

ÉDITO

Que dire de l'OMGA-BFC ?

Ces trois dernières années l'OMGA-BFC s'est développé au niveau de la Région Bourgogne Franche-Comté afin de mieux vous servir. Notre équipe s'est enrichie de collaborateurs performants à votre service et nos locaux sont les vôtres pour vous accueillir dans des bureaux respectueux de l'environnement.

Au-delà de notre obligation légale vis à vis de l'administration fiscale, notre métier est de vous apporter la sécurité fiscale.

Nos contrôles contribuent à votre sérénité et à votre qualité de travail. Votre confiance à l'OMGA-BFC, c'est un accompagnement de chaque jour, un interlocuteur dédié joignable directement et des formations régulières dans une multitude de domaines.

Le monde change vite de nos jours, nos analyses pertinentes vous apportent sagesse avec efficacité. Personnellement, comme président adhérent et hôtelier restaurateur aux Rousses depuis plus de vingt ans, je vous renouvelle mon attachement à votre réussite. L'équipe de l'OMGA-BFC et moi-même travaillons à la transformation des besoins de demain et à la qualité de vie de chacun. Un adhérent qui va bien, c'est un quotidien serein. Ainsi en ce début 2023, je vous souhaite des rencontres à l'OMGA-BFC riches de partages et de réussites.

Permettez-moi également de vous souhaiter à vous et à vos proches santé, bonheur et prospérité...

Vincent Clergeot, président

Plus qu'un avantage fiscal votre partenaire régional

PRÉVENTION FISCALE & ÉCONOMIQUE, FORMATION

**Professionnels en libéral, l'OMGA-BFC
vous souhaite une année 2023
heureuse, généreuse et... gourmande !**

L'OMGA-BFC, créé en 1977, est une association qui regroupe des commerçants, des artisans, des exploitants agricoles et, depuis 2021, des professions libérales. De Centre régional de gestion agréé (CRGA), il est donc devenu Organisme mixte de gestion agréé (OMGA).



En 2023, l'OMGA-BFC inaugure son plan de communication par une carte de vœux savoureuse...

L'OMGA-BFC bénéficie d'un agrément de l'administration fiscale et apporte aux entreprises adhérentes une sécurité fiscale et une assistance dans le domaine de la gestion.

Marie Berger, responsable BNC et Brigitte Thiébaud, responsable BIC assurent la direction de l'OMGA. Leur complémentarité permet de conjuguer leurs compétences en bénéfices non commerciaux et bénéfices industriels et commerciaux. L'adhésion garantit un avantage fiscal sous conditions et inclut la majorité de ses services, véritables appuis pour votre activité.

► L'avantage fiscal lié à l'agrément

En adhérant à l'OMGA-BFC, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt pour frais de comptabilité en 2023, si :
– le montant de vos recettes 2022 est inférieur à 72 600 € ;
– le montant de vos recettes 2021 ou/et 2020 est inférieur à 72 600 €.

La réduction d'impôt est égale au 2/3 du montant des dépenses exposées, plafonnée à 915 €.

Exemple : Pour un montant de frais de votre comptable de 1290 € et d'adhésion à l'OMGA de 210 € soit un total de frais de comptabilité de 1500 €. Votre réduction d'impôt est égale à 915 € (soit 2/3 de 1500 €, montant plafonné à 915 €).

► La prévention fiscale

Être adhérent à l'OMGA-BFC, c'est avoir l'assurance de la bonne application des règles comptables et fiscales : vous profitez d'une sécurité fiscale renforcée grâce à nos contrôles. Chaque année vous est adressé un audit de vos déclarations fiscales. En cas d'omission ou d'anomalie, vous êtes alertés et invités à réaliser les rectifications nécessaires pour transmission au Service des impôts des entreprises. Vous avez également la possibi-

lité de nous demander un Examen de conformité fiscale (ECF). Cet ECF est un marqueur positif pour l'administration fiscale et un gage de votre engagement en tant qu'entreprise responsable et citoyenne vis-à-vis de vos clients et de vos partenaires (assurances, banques, etc.).

► Pas de comptable ?

Pour les adhérents sans cabinet comptable, vous êtes accompagnés dans vos obligations comptables et fiscales quel que soit votre régime fiscal.

Si vous le souhaitez, vos déclarations fiscales sont dématérialisées et télétransmises au service des impôts des entreprises. Vous pouvez connaître sur le pouce tous les détails financiers de votre activité tout en vous consacrant pleinement à votre cœur de métier.

INVITATION – Entrée sur inscription

**Mardi 28 février ou jeudi 9 mars 2023
de 18h 30 à 19h 30**

Atelier thématique : Le testament

Le testament, c'est quoi, où, quand, comment, pour qui, pourquoi ? L'OMGA-BFC, en partenariat avec une étude notariale, a le plaisir de vous convier à cet atelier thématique pour répondre à toutes vos questions : Quels sont les différents types de testaments ? Vers qui l'enregistrer ? À quel moment rédiger un testament ? Comment le préparer ? À qui est destiné un testament ? Pourquoi souscrire un testament ? >>>> *Cocktail à l'issue de l'atelier.*

Inscription par courriel à : info@omga-bfc.fr

Lieu : OMGA-BFC - 14 A, rue Lafayette -
25000 Besançon – Parking gratuit

VOTRE PARCOURS DE FORMATION SPÉCIFIQUE « PROFESSIONS LIBÉRALES »



➔ Parcours de formation spécifique « professions libérales »

Gagnez en autonomie, apprenez et appliquez les règles fondamentales de la comptabilité libérale en 3 jours

avec Marie Berger

« Que vous ayez ou non un cabinet comptable, je vous propose un accompagnement personnalisé. »

Marie Berger, riche de 20 ans d'expérience franc-comtoise dans le secteur libéral (BNC), propose aux professionnels libéraux un parcours leur permettant la mise en place de leur comptabilité et l'établissement de leur déclaration n°2035.

Ce que vous apporte le parcours formation :

- faciliter vos obligations comptables et fiscales,
- bénéficier de notre expérience d'aide à la gestion,
- sécuriser votre déclaration fiscale,
- accéder à une documentation spécifique,
- comprendre le langage comptable.

1 | Rendez-vous 1^{er} contact

Prenez rendez-vous avec Marie Berger au 03 81 61 57 57 ou par mail à info@omga-bfc.fr

2 | Adhésion OMGA-BFC

Rendez-vous sur notre site www.omga-bfc.fr et téléchargez le formulaire d'adhésion. Envoyez-le par mail à info@omga-bfc.fr ou par courrier postal à OMGA-BFC 14A, rue Lafayette 25000 Besançon.

3 | Formation 1

La comptabilité et la fiscalité libérale – 2 jours

- Apporter des informations nécessaires au chef

d'entreprise libéral afin qu'il réponde à ses obligations comptables, fiscales, sociales et juridiques

- Acquérir les connaissances comptables indispensables à la tenue de sa comptabilité

- Mettre en place et tenir sa comptabilité libérale

Exemples: Que choisir entre le régime du réel ou du forfait ?

Faut-il inscrire son local, son véhicule au patrimoine professionnel ?

Quelles sont les dépenses déductibles ?

Comment déduire mes frais de voiture ?

Que signifie la réduction d'impôt pour frais de comptabilité ?

Comment calculer le crédit d'impôt formation ?

4 | Formation 2

En route vers sa comptabilité – 1/2 journée

- Faire le point sur le démarrage de votre comptabilité papier ou informatique

- Vérifier que les règles de bases sont appliquées

- Répondre à vos questions

5 | Formation 3

La déclaration n°2035 – 1/2 journée (en période fiscale)

- Passer de la comptabilité à la déclaration n°2035

- Comprendre le remplissage de la déclaration n°2035

- Répondre à vos obligations fiscales et télétransmettre votre déclaration n°2035 à votre centre des impôts

- Savoir compléter les tableaux OGBNC

« Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions et à vos attentes » précise Marie Berger, codirectrice de l'OMGA-BFC.

>>> Retrouvez l'interview d'un adhérent sur <https://www.macomune.info/professions-liberales-lomga-votre-partenaire-en-franche-comte/>

➔ Le réseau professionnel

Rencontrez des professionnels de votre secteur, ou pas, grâce à des ateliers thématiques, petits-déjeuners, speed-dating, tea-time... Ne restez pas isolé et venez partager avec d'autres professionnels votre expérience, vos interrogations, vos projets. Un réseau est un atout précieux pour évoluer tout au long de sa vie professionnelle et développer son activité en profitant de différentes opportunités.

Venez à notre rencontre lors du premier atelier thématique 2023: **Le testament** (détails en première page, ouvert à tous). Découvrez à cette occasion nos locaux et discutez en direct avec notre intervenant professionnel. Faisons connaissance ou retrouvons-nous pour partager un moment convivial. Notre équipe vous accueille avec plaisir et répond à vos questions avec professionnalisme et confidentialité.

➔ L'OMGA-BFC décline son identité visuelle

Pour différencier ses trois catégories d'adhérents, le logo change de couleurs : **bleu** pour les professions libérales, **orange** pour les artisans-commerçants et **vert** pour les loueurs en meublés.

La couleur rouge reste la couleur « mère » et s'utilise pour toute communication générale. Lorsque l'OMGA-BFC s'adresse à une catégorie particulière d'adhérent, elle utilise la couleur définie.



➔ Les offres de formation

Aussi spécifique que varié, le programme de nos formations évolue chaque année pour vous permettre d'apprendre professionnellement et personnellement. De nombreux adhérents y participent régulièrement et en apprécient la qualité et l'efficacité. La formation est une opportunité pour progresser professionnellement et personnellement.

Profitez de locaux adaptés et lumineux, d'une pause café et d'un temps « rien que pour vous »...

Quelques exemples pour le premier trimestre :

- L'essentiel à connaître pour être autonome sur votre PC

- Dépassez vos limites grâce à l'autohypnose

- Gérer les conflits interpersonnels

- Passer à l'action pour réaliser ses projets

- La cohérence cardiaque associée aux huiles essentielles contre le stress

- Création d'un site internet avec Google Sites

Consultez l'ensemble de notre offre de formations sur notre site internet : www.omga-bfc.fr

➔ Des locaux professionnels à louer

Avec l'OMGA-BFC, vous avez la possibilité de louer des locaux selon vos besoins, ponctuels ou réguliers: location de bureau individuel, salle informatique, salle de formation, salle mezzanine, salle de conférence.

Toutes nos salles sont équipées d'un vidéoprojecteur, d'un paper board et de wifi haut débit. L'espace détente est pourvu d'une machine à café et d'une fontaine à eau.

Pour tout renseignement, contactez-nous :

- par courriel à : locations@omga-bfc.fr

- par téléphone au 03 81 61 57 57

INFORMATIONS FISCALES

Exercice 2022

Déduction des frais de repas

Évaluation forfaitaire (TTC) : 5€

Plafond : 19,40€

Montant net déductible d'un repas excédant le plafond : 14,40€

Exemples : pour une dépense de 15€, déduction de 10€ (15€ - 5€);

pour une dépense de 35€, déduction de 14,40€ (19,40€ - 5€).

Règle non applicable pour les « frais de repas de réception, congrès, formation »

Crédit d'impôt formation

Il est plafonné à 40 h x 11,07 soit 443€.

Le crédit d'impôt formation est doublé pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à 10 salariés

et les recettes inférieures à 2 millions d'euros.

Calcul de la CSG/CRDS

Si les montants de la cotisation de CSG déductible et CSG/CRDS non déductible ne sont pas détaillés,

il convient de faire le calcul suivant :

- CSG/CRDS total / 9,7 x 6,8 = CSG déductible

- CSG/CRDS total / 9,7 x 2,9 = CSG/CRDS non déductible

CESU attribué au professionnel

Il est exonéré d'impôt sur le revenu à hauteur de 1 830€ par année civile.

Documentation spécifique

Bénéficiez de guides fiscaux spécifiques et d'une veille économique, fiscale et sociale

périodique. En adhérant, vous pouvez demander le Guide fiscal et le Guide d'installation en profession libérale.



OMGA-BFC

14 A, rue Lafayette

25000 Besançon

Tél. 03 81 61 57 57

info@omga-bfc.fr

www.omga-bfc.fr



Abonnez-vous à notre revue de presse numérique mensuelle en vous inscrivant par mail à l'adresse suivante : info@omga-bfc.fr